



Novembre à Hyères 2011
Croiseurs IRC et H.N
Monotypes
Bulletin d'inscription



| |
|---------------|
| BATEAU |
|---------------|

| |
|---------------|
| N° de Voile : |
|---------------|

| |
|--|
| Abonné au Port de Hyères <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
|--|

| |
|--|
| JAUGE : <input type="checkbox"/> IRC <input type="checkbox"/> HN Osiris <input type="checkbox"/> Monotypes |
|--|

| |
|----------------------------------|
| Nom du bateau pendant la course: |
|----------------------------------|

Nom du bateau sur l'acte de francisation :

Type de Bateau : Longueur :

Tirant d'eau : Nombre prévu de personnes embarquées :

| |
|----------------|
| SKIPPER |
|----------------|

NOM et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : E-mail :

Nom et n° du Club : N° de licence :

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire (nom, prénom, adresse électronique et postale, numéros de téléphone et de fax...) ne sont collectées que pour l'envoi des confirmations d'inscription et des informations liées à « Novembre à Hyères ».

J'accepte d'être soumis à l'avis de course de « Novembre à Hyères », à ses instructions de course, aux règles de classe en vigueur et aux Règles de Course à la Voile éditées par la Fédération Française de Voile.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature du Skipper

Pour que votre inscription soit validée vous devez impérativement joindre :

- Ce bulletin correctement rempli
- **Une photocopie du certificat de jauge IRC 2011 ou de la Carte d'Identité Voile HN de votre bateau en cours de validité.**
- **Une copie du certificat de conformité «Monotypes » pour les bateaux concernés.**
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité
Le chèque d'inscription correspondant à votre catégorie libellé à l'ordre du COYCH nous vous rappelons que le jour de l'inscription.
Les bulletins d'inscription non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte.
- **Les licences annuelles de toutes les personnes embarquées seront exigées, elles devront impérativement porter un visa médical et être signées du titulaire**

A retourner avant le 01/11/11 à :

COYCH, 61 avenue du Docteur Robin 83400 HYERES PORT

